

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2025 BNI	30 mai 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026 BNI		- Saskatchewan - Manitoba - Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2027 BNI		- Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2028 BNI		- Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2029 BNI		- Nunavut
CANADA LIFE GLOBAL INFLATION- LINKED FIXED INCOME FUND	31 mai 2024	Ontario
CANOE FUNDAMENTAL GLOBAL EQUITY PORTFOLIO CLASS	31 mai 2024	Alberta
CATÉGORIE PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES FONDAMENTALES CANOE	31 mai 2024	Alberta
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À COURT TERME CI	3 juin 2024	Ontario
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS SANS RESTRICTION MONDIALES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB DE RESSOURCES DE BASE MACKENZIE	3 juin 2024	Ontario
FNB DE CROISSANCE NOUVELLE GÉNÉRATION MACKENZIE BLUEWATER		
FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE ET DU FNB D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE		
HAZELVIEW ALTERNATIVE REAL ESTATE FUND	3 juin 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FLEXIFONDS CROISSANCE	30 mai 2024	Québec
FLEXIFONDS ÉQUILIBRÉ		
FLEXIFONDS PRUDENT		
BMO ARK FONDS INNOVATION	31 mai 2024	Ontario
BMO ARK FONDS INTERNET NOUVELLE GÉNÉRATION		
BMO ARK FONDS RÉVOLUTION		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
GÉNOMIQUE		
BMO BROOKFIELD FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE		
BMO BROOKFIELD FONDS MONDIAL IMMOBILIER DE TECHNOLOGIE		
BMO CONCENTRATED GLOBAL EQUITY FUND		
BMO FONDS ALPHA INTELLIGENT D'ACTIONS CANADIENNES (AUPARAVANT, BMO FONDS CANADIEN D'ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION)		
BMO FONDS ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU		
BMO FONDS CANADIEN DE REVENU ET DE CROISSANCE		
BMO FONDS D'ACTIONS CANADIENNES		
BMO FONDS D'ACTIONS CANADIENNES SÉLECTIONNÉES		
BMO FONDS DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À RENDEMENT ÉLEVÉ		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES		
BMO FONDS FNB D'ACTIONS CANADIENNES		
BMO FONDS FNB DE BANQUES CANADIENNES		
BMO FONDS FNB OBLIGATIONS À TRÈS COURT TERME		
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS		
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES		
BMO FONDS UNIVERSEL D'OBLIGATIONS		
BMO FNB DIVIDENDES GESTION TACTIQUE	31 mai 2024	Ontario
BMO FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PERSPECTIVES DURABLES		
BMO FONDS D' ACTIONS MONDIALES À PERSPECTIVES DURABLE		
BMO FONDS D' ACTIONS MULTI-FACTORIELLES		
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS		
BMO FONDS DE RENDEMENT D' ACTIONS STRATÉGIQUES		
BMO FONDS FNB À RENDEMENT BONIFIÉ		
BMO FONDS FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES		
BMO FONDS FNB ÉQUILIBRÉ GESTION TACTIQUE		
BMO FONDS FNB MONDIAL D' ALLOCATION DE L' ACTIF GESTION TACTIQUE		
BMO FONDS JAPONAIS		
BMO FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ DURABLE (AUPARAVANT BMO FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ)		
BMO FONDS VALEUR		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>INTERNATIONALE</p> <p>BMO INTERNATIONAL EQUITY FUND</p> <p>BMO LOW VOLATILITY CANADIAN EQUITY ETF FUND</p> <p>BMO SIA FONDS CIBLÉ D' ACTIONS CANADIENNES</p> <p>BMO SIA FONDS CIBLÉ D' ACTIONS NORD-AMÉRICAINES</p> <p>FONDS D' ACTIONS CHINOISES À PERSPECTIVES DURABLES BMO</p> <p>FONDS FNB ACTIONS DU NASDAQ 100 BMO</p> <p>FONDS FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ BMO</p>		
<p>BMO FONDS À REVENU FIXE RÉDUCTION DU RISQUE</p> <p>BMO FONDS D' ACTIONS RÉDUCTION DU RISQUE</p> <p>BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE ASCENSION</p> <p>BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FIDUCIESÉLECT</p> <p>BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR ASCENSION</p> <p>BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR DURABLE (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR AXÉ SUE LES PRINCIPES)</p> <p>BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE ASCENSION</p> <p>BMO PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION OBJECTIF 2040</p>	<p>31 mai 2024</p>	<p>Ontario</p>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE CONSERVATEUR		
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE ÉQUILIBRÉ		
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE REVENU		
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU ASCENSION		
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU DURABLE (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE DE REVENU AXÉ SUR LES PRINCIPES)		
BMO PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION OBJECTIF 2025		
BMO PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION OBJECTIF 2030		
BMO PORTEFEUILLE DÉÉDUCATION OBJECTIF 2035		
BMO PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION OBJECTIF REVENU		
BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ ASCENSION		
BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ FIDUCIESÉLECT		
BMO PORTEUILLE CROISSANCE FIDUCIESÉLECT		
BMO FONDS AMÉRICAIN À PETITE CAPITALISATION	31 mai 2024	Ontario
BMO FONDS CANADIEN D'ACTION À FAIBLE CAPITALISATION		
BMO FONDS D'ACTION AMÉRICAINES		
BMO FONDS D'ACTION		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AMÉRICAINES DE CROISSANCE CMF (AUPARAVANT, BMO FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE)		
BMO FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR CMF (AUPARAVANT, BMO FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR)		
BMO FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES PLUS		
BMO FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS		
BMO FONDS DE MÉTAUX PRÉCIEUX		
BMO FONDS DE RESSOURCES		
BMO FONDS DES MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT		
BMO FONDS FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES		
BMO FONDS FNB MONDIAL D' ACTIONS GESTION TACTIQUE		
BMO FONDS FNB MONDIAL DE CROISSANCE GESTION		
BMO FONDS LEADERSHIP FÉMININ		
BMO FONDS MONDIAL À PETITE CAPITALISATION		
BMO FONDS MONDIAL ÉNERGIE		
BMO PORTEFEUILLE FNB À REVENU FIXE		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALISATIONS BMO		
FONDS FNB ACTIONS DU SECTEUR ÉNERGIE PROPRE BMO		
LE PORTEFEUILLE FNB DE REVENU		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO		
BMO FONDS AMÉRICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US	31 mai 2024	Ontario
BMO FONDS DE DIVIDENDES EN DOLLARS US		
BMO FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE EN DOLLARS US		
BMO FONDS ÉQUILIBRÉ EN DOLLARS US		
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US		
BMO PORTEFEUILLE À REVENU FIXE FIDUCIESÉLECT		
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE GÉRÉ (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FONDSÉLECT)		
BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR FIDUCIESÉLECT		
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU GÉRÉ (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE DE REVENU FONDSÉLECT)		
BMO PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE		
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR		
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR EN DOLLARS US		
BMO PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE		
BMO PORTEFEUILLE FNB DE REVENU EN DOLLARS US		
BMO PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ EN DOLLARS US BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR GÉRÉ (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR FONSELECT) BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE GÉRÉ (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONSELECT) BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ GÉRÉ (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ FONSELECT) LE PORTEFEUILLE DE REVENU FIDUCIESÉLECT BMO		
BMO FONDS CHINE ÉLARGIE BMO FONDS DE DIVIDENDES BMO FONDS DE TRANSITION CLIMATIQUE MONDIALE BMO FONDS D'IMMOBILIER MONDIAL BMO FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES BMO FONDS D'OCCASIONS DE CROISSANCE BMO FONDS D'OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX BMO GLOBAL DIVIDEND OPPORTUNITIES FUND BMO FONDS EUROPÉEN BMO FONDS FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ BMO FONDS FNB MONDIAL DE QUALITÉ	31 mai 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS		
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À DIVIDENDES ÉLEVÉS		
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE SOCIÉTÉS EUROPÉENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS		
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D'ÉNERGIE		
BMO FONDS INNOVATIONS MONDIALES		
BMO FONDS MONDIAL D'ACTIONS		
BMO FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES		
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU AMÉLIORÉ		
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU ET DE CROISSANCE		
BMO FONDS MONDIAL DE SOINS DE SANTÉ		
BMO FONDS CONCENTRÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ	31 mai 2024	Ontario
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MIXTES		
BMO FONDS D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES		
BMO FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU		
BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE		
BMO FONDS DE RENDEMENT À		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
REVENU FIXE STRATÉGIQUE		
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL		
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL ÉLEVÉ II		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES DURABLES (AUPARAVANT BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIE		
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES STRATÉGIQUES		
BMO FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE		
BMO FONDS FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS		
BMO FONDS FNB OBLIGATIONS TOTALES		
BMO FONDS HYPOTHÉCAIRE ET DE REVENU À COURT TERME		
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL		
BMO PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU		
FONDS D'OBLIGATIONS DURABLES BMO		
BMO FONDS D'OPPORTUNITÉS LIÉES À L'INFLATION	31 mai 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE DURABLE		
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE DURABLE (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE AXÉ SUR LES PRINCIPES)		
BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DURABLE (AUPARAVANT, BMO PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ AXÉ SUR LES PRINCIPES)		
BROOKFIELD CAPITAL FINANCE LLC	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD CORPORATION (FORMERLY BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.)	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD FINANCE (AUSTRALIA) PTY LTD	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD FINANCE I (UK) PLC	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD FINANCE II INC.	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD FINANCE II LLC	31 mai 2024	Ontario
BROOKFIELD FINANCE INC.	31 mai 2024	Ontario
CATÉGORIE CROISSANCE CIBLÉE YORKVILLE	4 juin 2024	Ontario
CATÉGORIE OBLIGATIONS À RENDEMENT OPTIMAL YORKVILLE		
CATÉGORIE OCCASIONS CRYPTOMONNAIE, CHÂÎNE DE BLOCS ET TECHNOLOGIE FINANCIÈRE YORKVILLE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE OCCASIONS MONDIALES YORKVILLE		
CATÉGORIE OCCASIONS SOINS DE SANTÉ YORKVILLE		
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE INTERNATIONALE QER YORKVILLE		
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE QER CANADA YORKVILLE		
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE QER ÉTATS-UNIS YORKVILLE		
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE YORKVILLE		
CATÉGORIE REVENUS DE DIVIDENDES YORKVILLE		
FOND ALTERNATIF À REVENU FIXE YTM CAPITAL	3 juin 2024	Ontario
FONDS ALTERNATIF D'OBLIGATIONS MONDIALES RP	3 juin 2024	Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS À ESCOMPTE OBJECTIF 2026 RP		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE PLUS RP		
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE MD	4 juin 2024	Ontario
FONDS AMÉRICAIN DE VALEUR MD		
FONDS COLLECTIF D'ACTIONS AMÉRICAINES GPPMD		
FONDS COLLECTIF D'ACTIONS CANADIENNES GPPMD		
FONDS CROISSANCE DE DIVIDENDES MD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MD		
FONDS D' ACTIONS MD		
FONDS D' ACTIONS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES MD		
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL MD		
FONDS D' OBLIGATIONS À COURT TERME MD		
FONDS D' OBLIGATIONS MD		
FONDS D' OBLIGATIONS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES MD		
FONDS D' OCCASIONS STRATÉGIQUES MD		
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE MD		
FONDS MONÉTAIRE MD		
FONDS STRATÉGIQUE DE RENDEMENT MD		
MD PRECISION CANADIAN BALANCED GROWTH FUND		
MD PRECISION CANADIAN MODERATE GROWTH FUND		
PLACEMENTS D' AVENIR MD LIMITÉE		
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR, PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE, PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MODÉRÉE PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE DE REVENUE ÉQUILIBRÉ PRÉCISION MD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MODÉRÉ, PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉE CROISSANCE, PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE INDICIEL CONSERVATEUR PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE INDICIEL DE CROISSANCE MAXIMALE PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE INDICIEL ÉQUILIBRÉ MODÉRÉ PRÉCISION MD		
PORTEFEUILLE INDICIEL ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE PRÉCISION MD		
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS AMÉRICAINES GPPMD	4 juin 2024	Ontario
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS CANADIENNES GPPMD		
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS GPPMD		
FONDS COLLECTIF D' ACTIONS INTERNATIONALES GPPMD		
FONDS COLLECTIF DE DIVIDENDES GPPMD		
FONDS COLLECTIF D' OBLIGATIONS À COURT TERME GPPMD		
FONDS COLLECTIF D' OBLIGATIONS GPPMD		
FONDS COLLECTIF D' OCCASIONS STRATÉGIQUES GPPMD		
FONDS COLLECTIF INDICE COMPOSÉ PLAFONNÉ S&P/TSX GPPMD		
FONDS COLLECTIF INDICE S&P 500 GPPMD		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS COLLECTIF INDICIEL D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES GPPMD		
FONDS COLLECTIF STRATÉGIQUE DE RENDEMENT GPPMD		
FONDS D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES BRANDES	29 mai 2024	Ontario
FONDS D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES DE QUALITÉ GQG PARTNERS		
FONDS D'ACTIONNAIRES CANADIENNES BRANDES		
FONDS D'ACTIONNAIRES CANADIENNES SIONNA		
FONDS D'ACTIONNAIRES GLOBALES À PETITE CAPITALISATION BRANDES		
FONDS D'ACTIONNAIRES GLOBALES BRANDES		
FONDS D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES BRANDES		
FONDS D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS		
FONDS D'ACTIONNAIRES MONDIALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS		
FONDS DE DIVIDENDES DÉFENSIF MONDIAL LAZARD		
FONDS DE RÉPARTITION MONDIALE T. ROWE PRICE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MORNINGSTAR)		
FONDS DE REVENU ÉQUILIBRÉ MONDIAL LAZARD		
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE SIONNA		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS DE VALEUR DES MARCHÉS ÉMERGENTS BRANDES		
FONDS D'OPPORTUNITÉS MONDIALES BRANDES		
FONDS D'OPPORTUNITÉS SIONNA		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN BRANDES		
FONDS INTERNATIONAL MULTIPLICATEUR LAZARD		
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS VERTES NUVEEN		
FONDS MONDIAL MULTIPLICATEUR LAZARD		
FONDS OBLIGATAIRE AXÉ SUR LES SOCIÉTÉS BRANDES		
FONDS OBLIGATAIRE CANADIEN BRIDGEHOUSE		
FONDS DE CAPITAL GOODWOOD	4 juin 2024	Ontario
FONDS IMMOBILIER MONDIAL HAZELVIEW	3 juin 2024	Ontario
LEITH WHEELER BALANCED FUND	29 mai 2024	Colombie-Britannique
LEITH WHEELER CANADIAN DIVIDEND FUND		
LEITH WHEELER CANADIAN EQUITY FUND		
LEITH WHEELER CARBON CONSTRAINED CANADIAN EQUITY FUND		
LEITH WHEELER CORPORATE ADVANTAGE FUND		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LEITH WHEELER HIGH YIELD BOND FUND		
LEITH WHEELER INCOME ADVANTAGE FUND		
LEITH WHEELER INTERNATIONAL EQUITY PLUS FUND		
LEITH WHEELER MONEY MARKET FUND		
LEITH WHEELER MULTI CREDIT FUND		
LEITH WHEELER PREFERRED SHARE FUND		
LEITH WHEELER U.S. SMALL/MID-CAP EQUITY FUND		
MAG SILVER CORP.	31 mai 2024	Colombie-Britannique
SPROTT PHYSICAL COPPER TRUST	31 mai 2024	Ontario
SUNCOR ENERGIE INC.	4 juin 2024	Alberta
TRIPLE FLAG PRECIOUS METALS CORP.	29 mai 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS DIVERSIFIÉ BNI PORTEFEUILLE PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN BNI	31 mai 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS D'OBLIGATIONS CORPORATIVES BNI (AUPARAVANT FONDS D'OBLIGATIONS CORPORATIVES BANQUE NATIONALE)	31 mai 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
PORTEFEUILLE PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES DIVERSIFIÉ BNI PORTEFEUILLE PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES DIVERSIFIÉ BNI PORTEFEUILLE PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES DIVERSIFIÉ BNI	31 mai 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
CATÉGORIE REVENU FIXE PLUS AGF	31 mai 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB ÉNERGIE MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON	31 mai 2024	Ontario
FNB PRODUCTEUR D'OR MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
FNB SOCIÉTÉS FINANCIÈRES AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
FNB SOCIÉTÉS FINANCIÈRES CANADIENNES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
FNB SOINS DE SANTÉ MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
FNB HARVEST RENDEMENT SUPÉRIEUR DU TRÉSOR	4 juin 2024	Ontario
FNB OBLIGATIONS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON	31 mai 2024	Ontario
FNB SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
FNB TECHNOLOGIE MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON		
GESTION PRIVÉE DU FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MD CANADA	29 mai 2024	Ontario
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA PARTS DES SÉRIES		
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA		
FNB DU FONDS FIDELITY CANADA		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES – COUVERTURE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SYSTÉMATIQUE DES DEVICES		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES – CIBLÉ – COUVERTURE SYSTÉMATIQUE		
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE – COUVERTURE SYSTÉMATIQUE		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS – COUVERTURE SYSTÉMATIQUE DES DEVICES		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP AU FÉMININ – COUVERTURE SYSTÉMATIQUE		
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION MONDIALE		
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL PARTS		
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX PARTS DES		
FONDS FIDELITY STRATÉGIES ET		
GESTION PRIVÉE DU PORTEFEUILLE FIDELITY ÉQUILIBRE MONDIAL		
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE		
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE – DEVICES NEUTRES		
GESTION PRIVÉE DU PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIAL		
GESTION PRIVÉE DU PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGEMC 2005		
FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ – DEVICES NEUTRES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES – DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY FNB ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITÉ (AUPARAVANT, FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITÉ		
FONDS FIDELITY FNB ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ		
SPROTT PHYSICAL COPPER TRUST	29 mai 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en

vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	28 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	30 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	31 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	31 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	31 mai 2024	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	31 mai 2024	7 octobre 2022
BANQUE DE MONTRÉAL	28 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	30 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	30 mai 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	30 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	30 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	31 mai 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	3 juin 2024	25 mai 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 mai 2024	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 mai 2024	29 juin 2022
BANQUE ROYALE DU CANADA	27 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	27 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	30 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	31 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	31 mai 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	31 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	31 mai 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	3 juin 2024	15 mars 2024
EAGLE CREDIT CARD TRUST	28 mai 2024	2 juin 2022
GOLD ROYALTY CORP.	28 mai 2024	15 juillet 2022
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	30 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	31 mai 2024	4 mars 2024
TIDEWATER MIDSTREAM AND INFRASTRUCTURE LTD.	30 mai 2024	6 octobre 2022
TRIPLE FLAG PRECIOUS METALS CORP.	29 mai 2024	29 mai 2024

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Glass House Brands Inc. (formerly Mercer Park Brand Acquisition Corp.) (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 avril 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 23 avril 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 23 avril 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1029007

Earth Science Tech, Inc. (l'« émetteur »)
Révocation de l'état d'émetteur assujéti du marché de gré à gré

Vu la demande de révocation de l'état d'émetteur assujéti du marché de gré à gré présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 avril 2024 (la « demande »);

Vu l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 4 du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c.V-1.1, r. 24.1 (le « Règlement 51-105 »);

Vu les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 et dans le Règlement 51-105;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti du marché de gré à gré de l'émetteur.

Fait le 30 mai 2024.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2024-IC-1036720

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.